

## Compte rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer Du vendredi 28 mars 2014

L'an deux mil quatorze

Le vendredi 28 mars

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 24 mars 2014 se sont réunis à la salle polyvalente, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, maire

### **Etaient présents :**

Jacques LELANDAIS – Martine CUSSY – Roger HUET – Annick DELFARRIEL – Daniel VINCENT – Emmanuelle JARDIN-PAYET – Pierre SCHMIT – Laurence DUPONT – Jean-Paul FANET – Céline BLANLOT – Gilbert TALMAR – Annick BELZEAUX – Marc BENICHON-  
Jessica PIERRE – Jean-François MORLAY – Karen YVON – Pascal GUEGAN – Nicole EUDELIN – André LECLAIRE – Michel TOURNIER – Anne GOURLIN – Jacques FRICKER – Céline PASSAVANT.

**Secrétaire de séance** : Pierre SCHMIT

### **1°) Installation du conseil municipal**

L'an deux mil quatorze, le vendredi 28 mars à 19h30, les membres du conseil municipal de Hermanville-sur-Mer proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle polyvalente sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire, qui après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions :

Jacques LELANDAIS – Martine CUSSY – Roger HUET – Annick DELFARRIEL – Daniel VINCENT – Emmanuelle JARDIN-PAYET – Pierre SCHMIT – Laurence DUPONT – Jean-Paul FANET – Céline BLANLOT – Gilbert TALMAR – Annick BELZEAUX – Marc BENICHON-  
Jessica PIERRE – Jean-François MORLAY – Karen YVON – Pascal GUEGAN – Nicole EUDELIN – André LECLAIRE – Michel TOURNIER – Anne GOURLIN – Jacques FRICKER – Céline PASSAVANT.

Monsieur Pierre SCHMIT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (article L2121-15 du code général des collectivités territoriales)

Monsieur Jacques FRICKER le doyen des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

### **2°) Election du Maire**

Monsieur FRICKER a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 23 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret

et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Karen YVON et Céline PASSAVANT.

### **Déroulement du scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

### **Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 23
- e. Majorité absolue : 23

<b>INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)</b>	<b>NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS</b>	
	<b>En chiffres</b>	<b>En toutes lettres</b>
LELANDAIS Jacques	19	Dix-neuf
TOURNIER Michel	4	Quatre

### **Proclamation de l'élection du Maire**

Monsieur Jacques LELANDAIS a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **3°) Création des postes d'adjoints**

Sous la Présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

### **Nombre d'adjoints**

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de six adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal à l'unanimité fixe à six le nombre des adjoints au Maire de la commune.

#### **4°) Election des adjoints**

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L 2122-4 et L 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

Deux listes sont déposées :

Liste « Bien vivre ensemble à Hermanville-Sur-Mer »

1. Roger HUET
2. Daniel VINCENT
3. Martine CUSSY
4. Jean-Paul FANET
5. Annick DELFARRIEL
6. Emmanuelle JARDIN-PAYET

Liste « Un nouvel élan pour Hermanville-Sur-Mer »

1. Michel TOURNIER
2. Anne GOURLIN
3. Jacques FRICKER
4. Céline PASSAVANT

Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom des candidats placé en tête de liste. Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau.

#### **Résultat du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 23
- e. Majorité absolue : 12

INDIQUER LES NOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HUET Roger « Bien vivre ensemble à Hermanville-Sur-Mer »	19	Dix-neuf
TOURNIER Michel « Un nouvel élan pour Hermanville-Sur-Mer»	4	Quatre

### **Proclamation de l'élection des adjoints au Maire**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Roger HUET. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

1. Roger HUET – Premier adjoint
2. Daniel VINCENT – Deuxième adjoint
3. Martine CUSSY – troisième adjoint
4. Jean-Paul FANET – quatrième adjoint
5. Annick DELFARRIEL – cinquième adjoint
6. Emmanuelle JARDIN-PAYET – sixième adjoint.

### **5°) Désignation des conseillers délégués**

a) Monsieur le Maire souhaite pour une information complète des membres du conseil municipal créer un poste de conseiller aux services techniques et à la vie quotidienne.

Deux candidats au poste :

- Monsieur Marc BENICHON.
- Madame Anne GOURLIN

Marc BENICHON est désigné comme conseiller délégué aux services techniques et à la vie quotidienne de la commune d'Hermanville-sur-Mer par 19 voix contre 4 pour Madame GOURLIN.

b) Monsieur le Maire souhaite pour une information complète des membres du conseil municipal créer un poste de conseiller au tourisme et à la communication.

Deux candidats au poste :

- Monsieur Gilbert TALMAR
- Monsieur Michel TOURNIER

Gilbert TALMAR est désigné comme conseiller délégué au tourisme et à la communication de la commune d'Hermanville-sur-Mer par 18 voix contre 4 pour Monsieur Michel TOURNIER et une abstention.

c) Monsieur le Maire souhaite pour une information complète des membres du conseil municipal créer un poste de conseiller aux politiques intercommunales et internationales.

Deux candidats :

- Monsieur Pierre SCHMIT
- Monsieur Jacques FRICKER

Pierre SCHMIT est désigné comme conseiller délégué aux politiques intercommunales et internationales de la commune d'Hermanville-Sur-Mer par 19 voix contre 4 pour Monsieur FRICKER.

Prochain conseil : lundi 7 avril 2014 à 19h30